



DEPARTEMENT
DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE TOULON

DEMOCRATIE
LOCALE

République Française
Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEIL DE QUARTIER SUD
MAISON D'ANIMATION INTERGÉNÉRATIONNELLE
SAINT GEORGES

Commission Circulation, Stationnement, Sécurité
Réunion du vendredi 17 décembre 2010



ÉTAIENT PRÉSENTS.-

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL.-

Alain LOPEZ, Adjoint au Maire chargé des quartiers Sud,
Claude ASTORE, Adjoint au Maire délégué dans les domaines de
l'Urbanisme et des Infrastructures,
Marie VIAZZI, Conseillère municipale déléguée dans les domaines de
l'entretien de la Voirie et de ses abords, de l'éclairage public.

Pour le Conseil de Quartier.-

Usmar DEMOUTIEZ, Jacques MARCELIN, Christian POTET, Gérard
CHATELARD, Jean MEDURI, Robert MARCEL

Pour l'Administration.-

Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur Général des Services Techniques,
Fanny MAGAGNOSC-VANNI, Responsable du Pôle Proximité / Prévention /
Population,
Patrick DUCHEIX, Chef de Service de Police Municipale,
Pierre POGGI, Chef de Police Municipale,
Luc PALANGIE, Directeur territorial, Service Vie des Quartiers,
Mireille HOOG-IMBERT, fonctionnaire territorial, assure le secrétariat de la
commission.

Participait également à cette réunion.-

M. DUVERCHIN (mandataire de Mme Michelle DUVERCHIN).

Étaient excusées.-

Pauline COOPER, Michelle DUVERCHIN



Comme lors de la précédente réunion de la commission, les conseillers de
quartiers ont souhaité se rencontrer en comité restreint (hors services et élus).

A 18 h 15, Alain LOPEZ, adjoint au Maire chargé des quartiers Sud, ouvre la
séance de travail du Conseil de quartiers, commission circulation / stationnement /
sécurité.

Il souhaite la bienvenue aux conseillers, aux élus et aux personnels territoriaux qui ont bien voulu répondre à son invitation. Il présente aux membres de la commission **Marcel-Paul MAGAGNOSC**, nouveau Directeur Général des Services Techniques.

Avenue St Georges / Circulation.-

Luc PALANGIE est désigné comme rapporteur de la municipalité et des services, sur ce sujet.

Il ouvre la discussion sur le projet de mise en sens unique de l'avenue St Georges. Il porte à la connaissance des conseillers les différentes idées retenues par les fonctionnaires et les élus sur ce dossier. Ces derniers, après avoir examiné la proposition formulée par les membres de la commission, ont étudié différentes solutions qui pouvaient être apportées en tenant compte des résultats du sondage réalisé auprès des riverains.

Tout d'abord, il convient de noter que ces résultats font apparaître une volonté commune de rompre avec le statu quo actuel de cette voie. Une majorité de citoyens s'est exprimée pour une mise en sens unique de cette avenue (addition des bulletins correspondant aux solutions 1 et 2).

Cette tendance (mise en sens unique) s'est nettement dessinée. Ceci leur a semblé de nature à mieux répondre aux problématiques liées au stationnement des véhicules et à l'accès aux grands ensembles (Triton, Atrium...).

Cette réflexion repose :

- d'une part, sur les remarques formulées par **Johnny PORTET** lors de la réunion plénière du 19 octobre 2011. Il proposait aux conseillers de quartiers de se pencher sur l'interprétation à donner aux résultats¹.
- d'autre part, sur l'observation pertinente de **Lucille GAUDIN BORDES** qui proposait de réaliser un essai de sens unique afin de permettre aux résidents d'expérimenter cette solution².

Le principe d'un sens unique sur l'avenue St Georges semble s'imposer. Ainsi, l'administration communale a développé une proposition qui tient compte de cette expression publique.

1 Extraits compte rendu de la commission plénière du 19 octobre 2010 :

*...**Johnny PORTET** remarque que les résultats méritent quelques commentaires. Ainsi, il fait observer que si on additionne les partisans du sens unique (1ère et 2ème solution), on arrive à un total de 86 voix pour un sens unidirectionnel de l'Atrium à la sortie sur le chemin de Mar-Vivo aux 2 chênes. Il considère qu'il s'agit d'une lecture particulière qui donne une interprétation différente de ce résultat...*

*2 ...**Lucile GAUDIN BORDES** fait observer que, bien que n'habitant pas le quartier, elle pense que certaines personnes ne se sont peut être pas prononcées parce qu'elles mesurent mal les avantages qu'elles auraient à changer de formule. Elle suggère de faire un essai de sens unique qui pourrait être confirmé par un vote après expérience. Dans ce cas, les résidents se prononceraient en connaissance de cause.*

En tenant compte de ce principe de base, il est proposé :

- de maintenir un double sens sur l'avenue St Georges, à partir du croisement du chemin de Fabrégas jusqu'à « l'Atrium » (afin de permettre l'accès à cette structure sociale et aux garages souterrains de l'immeuble « le Triton ») ;
- de placer la voie en sens unique de « l'Atrium » à l'intersection des voies avenue St Georges / impasse St Georges ;
- de poursuivre, ensuite, en double sens de l'intersection avenue St Georges/impasse St Georges et ce, jusqu'au chemin de Mar-Vivo aux Deux Chênes.

Alain LOPEZ souligne que cette proposition réalise une synthèse de l'ensemble des propositions. Elle résulte d'une analyse globale de la consultation. Elle semblerait mieux correspondre à l'expression de la plus grande majorité des riverains.

C'est cette proposition que la ville souhaiterait mettre en application pour une période d'essai à définir.

La direction générale des services techniques de la ville est chargée de déterminer le délai de mise en application de cette proposition en tenant compte des différents facteurs (Réseau Mistral, mise en place de la signalisation....).

Usmar DEMOUTIEZ demande la parole. Il rappelle que la commission de la circulation avait opté pour la solution n°3 (maintien du sens unique et verbalisation des véhicules en stationnement illicite).

Dans son approche, la commission avait considéré que les parkings de l'immeuble « le Triton » étaient souvent inoccupés et les garages utilisés à d'autres fins.

Il rappelle que les conseillers de quartiers ont beaucoup travaillé, depuis plus d'un an, sur ce dossier. Il a le sentiment que tout le travail réalisé constitue une perte de temps. Il s'interroge sur l'intérêt de maintenir des commissions si leur avis n'est pas retenu in fine. Il manifeste sa déception et se veut l'interprète de la commission. Toutefois, il demande qu'on leur explique la proposition de la ville.

Luc PALANGIE puis **Alain LOPEZ** répondent que les travaux du conseil de quartiers ont apporté les éléments nécessaires à la prise de décision. Cette activité a été utile et est productrice. Ces travaux ont permis une meilleure appréhension de la problématique (constat de la situation, échange de points de vue, examen des scénarii possibles, mise en place d'une consultation).

Notre proposition tient compte des avis formulés par les membres du Conseil de quartiers, par les membres de la commission circulation / stationnement / sécurité et de l'analyse des résultats de la consultation réalisée auprès des riverains.

Alain LOPEZ commente le contenu de cette proposition à partir des données figurant sur le plan affiché au tableau :

- maintien du double sens de la route de Fabrégas jusqu'à l'Atrium ;
- sens unique devant le Triton jusqu'à l'impasse St Georges ;
- double sens de l'impasse St Georges jusqu'au chemin de Mar-Vivo aux deux chênes.

Christian POTET s'inquiète de l'attitude des conducteurs qui se seront engagés dans le double sens et qui se trouveront confrontés au panneau de sens interdit.

Gérard CHATELARD, furibard, profère des récriminations contre la proposition formulée et quitte la salle.

Après cet incident, **Christian POTET** demande à la municipalité d'appliquer le principe de la démocratie en retenant la solution 3 (solution arrivant en tête avec 42 % des suffrages).

Luc PALANGIE essaie de resituer les débats. Il appuie sa démonstration en citant les propos tenus par **Johnny PORTET** (lors de la réunion plénière du conseil de quartiers) qui soulignait qu'une autre lecture des résultats était possible.

Il rappelle que les résultats favorables au maintien du double sens de l'avenue St Georges (67 votes) n'ont représenté que 42 % des suffrages exprimés. Ces résultats sont inférieurs à ceux obtenus en faveur du sens unique (partiel ou total). En effet, le total des bulletins favorables aux solutions 1 (sens unique total) et 2 (sens unique partiel) donne un résultat supérieur (86 voix) à celui obtenu à la solution préconisant le maintien du sens unique. Ce total des voix représente 53 % des suffrages exprimés³.

Cette lecture n'a, semble-t-il, pas été réalisée par les membres de la commission et la solution « sens unique » n'a pas, de ce fait, été étudiée.

Pourtant, ce qui résulte de l'analyse, c'est une volonté majoritaire des riverains de cette voie de mettre en place un sens unique et d'augmenter les places de stationnement.

C'est cette volonté que les élus souhaitent privilégier, pour une période d'essai.

Christian POTET repose le problème lié à la présence du sens interdit à partir de l'Atrium, et ses effets sur les conducteurs distraits empruntant cette voie.

Des réponses sont apportées par l'assemblée. Cet argument ne présente pas d'intérêt particulier.

Claude ASTORE, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, et **Marcel Paul MAGAGNOSC**, Directeur Général des Services Techniques, reprennent la présentation du projet autour du plan de circulation. Ils indiquent que le sens unique s'effectuerait dans le sens de la route de Fabrégas vers le chemin de Mar-Vivo aux 2 chênes.

Marcel Paul MAGAGNOSC explique que la seule solution pour remédier au nombre insuffisant de places de stationnement, réside dans la mise en place du sens unique. Mais, il ajoute que le sens unique présente des inconvénients. Il est pénalisant pour les personnes qui habitent en bouts de voie. C'est pour ces raisons que cette proposition a été formulée (avec aménagement d'un petit giratoire à l'impasse St Georges). Il ajoute que ce scénario privilégie le stationnement régulier (création de 25 places de stationnement) et a pour principal avantage de pénaliser peu de monde.

Un cahier sera mis à la disposition des usagers pendant la période d'essai (2 à 3 mois).

Les observations permettront de réaliser un bilan⁴.

A ce moment là, soit cet essai pourra être défini comme concluant (pour une majorité) et on le finalisera ; soit cet essai sera qualifié de négatif et on en rediscutera.

3 ***Il convient de savoir qu'une 4^{ème} option était prévu.***

4 ***Toutefois, cet exercice présente un inconvénient car, bien souvent, seuls les opposants s'expriment.***

Usmar DEMOUTIEZ indique qu'il comprend la finalité de la chose. Mais, il affirme, une nouvelle fois, sa déception que le choix de la commission ait été écarté. Il formule son accord pour une mise à l'essai pendant 3 mois. Il insiste pour une mise en application rapide. Le 1er mars lui semble être une date butoir.

Claude ASTORE le rassure en lui disant qu'il pense qu'une mise en pratique fin janvier ou mi février lui semble possible. Mais il convient de laisser, aux services municipaux, le temps de rédiger et publier les arrêtés de voirie, de mettre en place la signalisation et de contacter le réseau Mistral. Une campagne de communication devra également accompagner l'ensemble de ces mesures.

Christian POTET attire l'attention sur les problèmes que rencontreront les personnes qui se déplacent en bus. Avec cette modification du sens de circulation, elles seront obligées de faire 500 mètres ou 1 km à pieds pour atteindre l'arrêt de bus. Il attire l'attention des membres de la commission sur le sens de circulation préconisé par le Réseau Mistral.

Alain LOPEZ rappelle que le Réseau mistral avait déjà été convié à une réunion sur ce sujet. Il semblait possible d'effectuer une modification sans que cela soit trop dommageable pour les usagers.

Usmar DEMOUTIEZ propose de retenir le 1er février comme date de mise à l'essai.

Christian POTET soulève le problème de la vitesse et du danger d'accident qui vont croître du fait de la mise en sens unique.

Alain LOPEZ rappelle que tous les arguments que les conseillers opposent à nouveau, ce soir, ont déjà fait l'objet d'examen lors des précédentes rencontres. Il convient donc de ne pas prolonger la discussion inutilement. ***Toutefois, Ces observations feront l'objet d'un nouvel examen avant décision définitive.***

Usmar DEMOUTIEZ prend la parole pour évoquer les effets du stationnement illicites des véhicules sur le trottoir de l'Avenue St Georges. Il fait circuler quelques photographies datant de fin novembre. Celles-ci montrent des véhicules garés sur le trottoir ; cette situation qui oblige les piétons et les poussettes à passer sur la chaussée. Il demande à la Police municipale d'intervenir car cela ne lui apparaît plus tolérable.

Patrick DUCHEIX répond que cela ne pose aucune difficulté à la Police Municipale de venir verbaliser ces véhicules. Il ajoute que les agents n'effectueront pas de distinction particulière entre les contrevenants et l'ensemble des véhicules stationnés sur les trottoirs ou le long des trottoirs sera verbalisé. Il n'appartient pas à la police municipale de graduer les infractions et ce, même si certaines d'entre elles apparaissent plus graves que d'autres aux yeux des conseillers. Dès que le dispositif sera adopté les agents interviendront sans difficulté pour faire respecter la réglementation.

Marcel Paul MAGAGNOSC indique qu'on pourra préciser, dans le document de communication qui sera distribué, qu'aucune tolérance particulière ne sera accordée.

Usmar DEMOUTIEZ propose de passer aux autres points.

Mise en sens unique du chemin de l'Evescat aux Sablettes dans la portion de l'avenue Noël Verlaque jusqu'à la Rue de la Prairie.-

Il demande qu'une étude de faisabilité soit réalisée sur cette proposition.

De leur côté les membres de la commission vont se donner rendez-vous le 13 janvier sur le parking de l'hypermarché Leclerc. Ils se rendront à pieds sur les lieux pour constater les problèmes environnants et de la circulation.

Alain LOPEZ souligne que cet objet avait déjà été évoqué par Jacques MARCELIN.

Usmar DEMOUTIEZ confirme que Jacques MARCELIN possède un dossier.

Il ajoute que les conseillers veulent, avant tout, avoir des réponses concrètes et savoir si cette proposition est à l'étude et sa concrétisation possible...

Il considère qu'un retour sur les propositions doit s'effectuer vers la commission.

Jacques MARCELIN précise que ce projet avait reçu un avis favorable des riverains (sens unique dans le sens hypermarché Leclerc / avenue Verlaque).

Usmar DEMOUTIEZ demande si la commission pourra donner une réponse à la prochaine réunion.

Marcel Paul MAGAGNOSC précise que la mise en place d'un sens unique pénalise toujours une partie des citoyens peu concernée directement par les dispositifs proposés. Il lui apparaît nécessaire d'accompagner ces contraintes par des aménagements complémentaires (par exemple, création d'un cheminement pour les piétons ou un trottoir).

Luc PALANGIE rappelle que, même si un projet correspond à une demande, il appartient aux élus de s'assurer, avant sa mise en place, que ce projet répond bien à l'attente des habitants. Il insiste sur l'utilité des sondages et des cahiers de doléances.

Usmar DEMOUTIEZ laisse la parole à Jacques MARCELIN qui présente le point suivant :

Inversion du sens unique de la rue Berlioz.-

Jacques MARCELIN note que le sens de circulation actuel de la rue Berlioz est identique (doublon) à celui de l'avenue Charles de Gaulle. Il souhaite une inversion du sens de circulation de la rue Berlioz.

Patrick DUCHEIX ne comprend pas l'intérêt de ce changement. L'intéressé s'inquiète sur les effets liés à cette modification. En été, cette modification peut apporter un flux supplémentaire de circulation dans cette rue peu passante.

Claude ASTORE répond que le service Voirie sera chargé d'étudier cette proposition. Son examen se poursuivra, en conseil de quartiers, si cette mesure présentait un réel intérêt.

Dans le cadre de l'étude, il conviendra de :

- déterminer si la configuration actuelle de la voie et ses futurs débouchés n'engendrent pas d'aménagements particuliers (gabarit, carrefour, stationnement...);
- s'interroger sur les incidences que cette modification engendrerait en terme de sécurité piétonne et de tranquillité des riverains

Stationnement des camping-cars.-

Usmar DEMOUTIEZ soulève le problème du stationnement des camping-cars aux Sablettes. Il souligne qu'aucune structure adaptée n'est prévue.

Jacques MARCELIN propose la création d'une aire d'accueil payante pour les campings caristes sur le terrain du Domaine Public Maritime où se trouve Circoscène. Il a constitué un dossier. Ce dossier a été transmis en Mairie et à Gilles Vincent. Il fait observer qu'il n'a obtenu aucune réponse.

Claude ASTORE répond que le terrain n'appartient pas à la ville. Il fait observer que le domaine public maritime est géré par le Syndicat Mixte des Ports du Levant. La mairie pourrait demander et obtenir une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.), mais les travaux d'aménagement sur cette parcelle reviendraient à sa charge. Les problèmes financiers que la ville connaît actuellement, ne permettent pas d'envisager cette réalisation.

De plus, il convient de savoir que le Syndicat Mixte des Ports du Levant n'accorde des A.O.T. que pour des activités liées à la mer ; ce qui n'est absolument pas le cas de ce dossier. Cette proposition n'entre pas dans les priorités municipales ; mais, rien ne s'oppose à ce que les membres de la commission portent leur réflexion sur un autre emplacement et un autre mode de gestion.

Claude ASTORE insiste sur les montants financiers à dégager pour ce type de service. Il indique que la ville réfléchit à déplacer le chapiteau de Circoscène (situé sur le DPM) compte tenu du coût annuel de la redevance de l'A.O.T. Le montant annuel est passé de 600 € à plus de 40 000€.

Il ajoute que si cette disposition était retenue, la Police Municipale ne pourrait plus tolérer la présence permanente de camping-cars qui occupent pendant des mois le domaine public à des fins d'habitation.

Patrick DUCHEIX complète cette intervention en précisant qu'il ne sera pas facile de trouver un espace pour réaliser un accueil de ce type. Les habitants sont réticents et ne souhaitent pas cette cohabitation à proximité de leur propriété.

Signalisation routière avenue Jean-Baptiste MATTEI.-

Usmar DEMOUTIEZ et, ensuite, Jacques MARCELIN demandent que la signalisation routière soit terminée sur l'avenue Jean-Baptiste MATTEI (couloirs de présélection, portique...).

Il est pris bonne note de cette proposition. Si l'installation d'un portique directionnel est écartée (disproportion de l'équipement, esthétique, coût...), d'autres solutions seront recherchées pour répondre à cette demande.

Aménagement du pourtour des arbres.-

Marcel ROBERT signale que les trottoirs sont défoncés aux abords des arbres. La terre s'affaisse et les gens peuvent se tordre les pieds.

Claude ASTORE suggère d'utiliser des résines comme cela a été fait sur l'avenue Renoir.

Usmar DEMOUTIEZ intervient à nouveau sur l'importance d'avoir des réponses et ce, mêmes si celles-ci sont négatives.

Passage piétons avenue Hugues CLERY.-

Usmar DEMOUTIEZ évoque ce dossier. Il a fait l'objet d'une présentation en 2009. Ce passage est mal situé et donne accès sur un mur. Les services de la ville ont répondu qu'un grand projet était à l'étude.

La commission souhaiterait avoir connaissance de ce projet.

Marie VIAZZI note que cette situation a fait l'objet d'une étude. Ce projet représente un investissement trop important. Il ne sera pas réalisé dans l'immédiat.

Afin d'apporter une amélioration à cette situation, les services ont proposé le déplacement du passage protégé. Cette proposition est réalisable et ce passage pourrait être tracé un peu plus loin. Il ne semble pas que cette solution soit susceptible de répondre aux problèmes de sécurité. Elle souligne qu'elle n'est pas convaincue que les piétons feront les efforts nécessaires pour passer à un passage protégé, plus haut, afin d'assurer leur sécurité.

Marcel ROBERT suggère de fermer le chemin piétonnier qui va de St Georges par la Villa Mogador, à l'avenue Cléry. Car si le passage est déplacé de 200 m, il ne sera pas utilisé.

Cette proposition est commentée et ne semble pas rencontrer d'approbation. Un nouvel examen de la situation est proposé par **Marcel Paul MAGAGNOSC et Fanny MAGAGNOSC**.

Les excès de vitesse sur cette avenue sont évoqués. Les conditions de mise en place du contrôle de vitesses sont également exposées et ne semblent pas être réunies sur cette voie.

Marcel ROBERT suggère de poser un panneau qui affiche la vitesse des véhicules car certains ne sont pas conscients de la vitesse à laquelle ils roulent.

Implantation d'un feu rouge à détection au carrefour Avenue Renoir / Chemin Moulières à la Croix de Palun / chemin de la Croix de Palun.

Jean MEDURI propose l'implantation d'un feu rouge à détection au carrefour Avenue Renoir/Chemin Moulières à la Croix de Palun/chemin de la Croix de Palun.

Claude ASTORE explique que tout est faisable dans un monde idéal. Mais, le coût d'un tel matériel (par exemple, le montant d'un « panneau affiche de vitesse » s'élève à 15 000 €) rapporté au budget consacré à la voirie ne nous autorise pas à engager ce type de dépense. Il convient de savoir que, compte tenu des contraintes budgétaires, le service voirie gère les urgences. Son budget est prédéfini et, malheureusement, pas extensible.

Usmar DEMOUTIEZ ironise en disant « si on comprend bien, on ne pourra rien faire car tout coûte »..

Claude ASTORE répond qu'il existe toujours une solution, mais on n'a pas toujours les moyens de la mettre en oeuvre.

Luc PALANGIE prend la parole pour souligner qu'il y a 4 secteurs dans la ville et que chacun d'entre eux rencontre des problèmes de même nature. Ces difficultés sont connues depuis des décennies. Il convient donc d'essayer de trier les dossiers qui ne demandent pas un investissement important et faire en sorte d'en résoudre un ou deux par secteurs.

Usmar DEMOUTIEZ s'interroge sur l'utilité réelle de la commission. Ainsi, on peut résumer son intervention par cette interrogation : *« faut-il continuer à lister des problèmes qui nécessitent un fort investissement, ou convient-il de se contenter de relever les problèmes qui ne présentent pas d'incidence financière particulière ? »*

Claude ASTORE répond que les services municipaux connaissent les problèmes (dans leur majorité) qui sont exposés, ce soir. Ils ont déjà été rapportés par les C.I.L. ou les riverains.

Certains de ces dossiers relèvent d'une gestion urbaine quotidienne et permanente, régulièrement traitée par les services. Il souhaite que les conseillers de quartiers apportent à la municipalité leur concours au travers de leur connaissance du quartier et servent de force de proposition.

Il reconnaît que le réseau voirie est énorme et souvent mal entretenu depuis des années. Il cite l'exemple de plusieurs chemins qui se trouvent dans un état déplorable (chemin Daniel, chemin des Baruelles).

Il lui semble indispensable de prioriser les travaux en fonction de l'urgence.

Travaux Chemin Croix de Palun.-

Jean MEDURI propose à la municipalité de réaliser des économies en ne procédant pas à l'installation de grilles de pluvial supplémentaires au chemin de la croix de Palun. Il considère que ces travaux n'apporteront pas d'améliorations notables de la situation. Cette dépense lui apparaît inutile compte tenu que le problème d'inondation de ce chemin (lors de fortes pluies) a besoin d'être traité plus globalement.

Sécurisation passages protégés.-

Usmar DEMOUTIEZ signale que, sur certaines voies, les passages piétons ne sont pas assez éclairés.

Claude ASTORE souligne que cette situation ne lui avait pas échappé. Certains passages ne sont effectivement pas très visibles. L'obscurité peut aggraver les choses. Un marquage au sol avec des lumières bleues va être expérimenté autour de la Placette J.F. Kennedy.

Si ce système renforcé se montre efficace et résiste bien au temps, il sera étendu progressivement aux passages piétons de la commune dont leur situation peut présenter un danger.

Dans le même ordre d'idées, Claude ASTORE fait observer, également, que les luminaires de l'éclairage public vont être progressivement remplacés pour utiliser des ampoules à économie d'énergie. Cette solution apportera un meilleur confort en terme de visibilité.

Carrefour Route de Fabrégas/chemin de Mar-Vivo aux deux chênes (pose d'un miroir).-

Usmar DEMOUTIEZ développe un dernier point: Il s'agit de la pose d'un miroir au carrefour route de Fabrégas/chemin de Mar-Vivo aux deux chênes. Cette question avait déjà été abordée.

En réponse, plusieurs intervenants signalent que d'importants travaux d'aménagement exécutés, récemment, ont amélioré la visibilité à ce carrefour. Ces aménagements rendent cette demande inutile.

Usmar DEMOUTIEZ annonce la date retenue pour la prochaine réunion, à savoir : **Vendredi 28 janvier 2011 à 17 h** pour les membres de la commission et à 17h30 pour les élus et les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 45.